

L'opinion des Français sur le Revenu minimum d'insertion

La solidarité envers les plus démunis s'accroît, les exigences aussi

Georges Hatchuel, Anne-Delphine Kowalski

Depuis l'instauration du RMI, le nombre de bénéficiaires a triplé, passant de 270 000 en 1988 à 800 000 en 1995. Cette croissance a-t-elle modifié les opinions des Français sur cette allocation, sur son montant et sur sa vocation ?

Après une série d'investigations réalisées par le CRÉDOC dans les premières années de la mise en place du RMI, une nouvelle enquête a été effectuée en 1995 à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Son but était d'apprécier les inflexions qui ont pu intervenir ces dernières années.

Il apparaît que les Français sont de plus en plus préoccupés par l'accroissement de la pauvreté et les situations d'exclusion. Comment s'en étonner ? 45 % d'entre eux déclarent connaître un Rmiste dans leur entourage proche. De fait, nos concitoyens considèrent aujourd'hui la lutte contre la pauvreté comme prioritaire, attendant que la collectivité accroisse son aide envers les plus démunis. Le RMI, lui-même, malgré la formulation de quelques critiques, suscite une adhésion croissante dans la population, signe de la remontée des valeurs de solidarité.

La pauvreté : une préoccupation majeure

Depuis l'instauration du Revenu minimum d'insertion en 1988, les inquiétudes et les préoccupations concernant la pauvreté n'ont cessé de s'accroître dans la population. Trois indicateurs confirment cette évolution. Au début 1991, 16 % des Français citaient « la pauvreté en France » comme l'un des deux sujets qui les préoccupaient le plus. Ce taux est passé à 28 % au début de 1995. Le chômage également a pris une importance accrue au sein des sujets les plus préoccupants : 49 % de nos concitoyens le citent aujourd'hui en numéro un, c'était le cas de 27 % en 1991.

D'autre part, de plus en plus de nos compatriotes, 17 % en 1995, contre 13 % il y a trois ans, citent le RMI parmi les prestations sociales à augmenter en priorité. Cette demande croissante a aussi affecté les prestations-chômage : en 1992, 8 % des Français souhaitaient les voir s'accroître, contre 14 % aujourd'hui.

Enfin, quand il s'agit d'actions à mener, c'est le « traitement de la pauvreté et de l'exclusion » qui prend la tête des préoccupations : il est cité en premier par 63 % des Français, loin devant la prise en charge des grands malades (29 %), l'indemnisation du chômage (23 %) ou le financement des retraites (22 %).

Les principaux sujets de préoccupations des Français

Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?
Somme des deux premières réponses chaque année
en %

	1991	1995	Évolution 1995-1991
Le chômage	27	49	+ 22
Les maladies graves	28	31	+ 3
La pauvreté en France	16	28	+ 12
La violence et l'insécurité	23	22	- 1
La drogue	37	21	- 16
La pauvreté dans le monde	15	17	+ 2
L'immigration	17	14	- 3
La dégradation de l'environnement	12	7	- 5
Les tensions internationales	16	7	- 9
Les conflits sociaux	4	4	-
L'Europe	6	2	- 4

Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Accroître l'aide de la collectivité

Ces opinions traduisent l'existence de deux convictions particulièrement fortes. La première est que, compte tenu de la croissance du chômage et de la précarisation qu'il peut entraîner, il est nécessaire que la société puisse permettre à chacun

de disposer d'un minimum qui lui permette de vivre. Les deux tiers des Français (65 %) considèrent en effet que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur « permet de vivre », contre 51 % il y a trois ans. D'autre part, les Français considèrent que les pouvoirs publics doivent accroître leur effort envers les plus défavorisés. Ainsi, près des trois quarts de la population estiment, aujourd'hui, que les pouvoirs publics « ne font pas assez pour les plus démunis », contre 62 % il y a trois ans. Cette demande à l'égard de l'Etat est plus forte dans les milieux modestes ou confrontés au chômage, mais l'évolution a été plus rapide, ces dernières années, dans les catégories aisées (cadres, diplômés, bénéficiaires de hauts revenus). Cette attente n'est d'ailleurs pas sans lien avec la croissance du nombre de Français en contact avec des bénéficiaires du RMI : presque la moitié (45 %) de la population déclare connaître personnellement un Rmiste, contre « seulement » 33 % au début 1992. Cette évolution est le révéla-

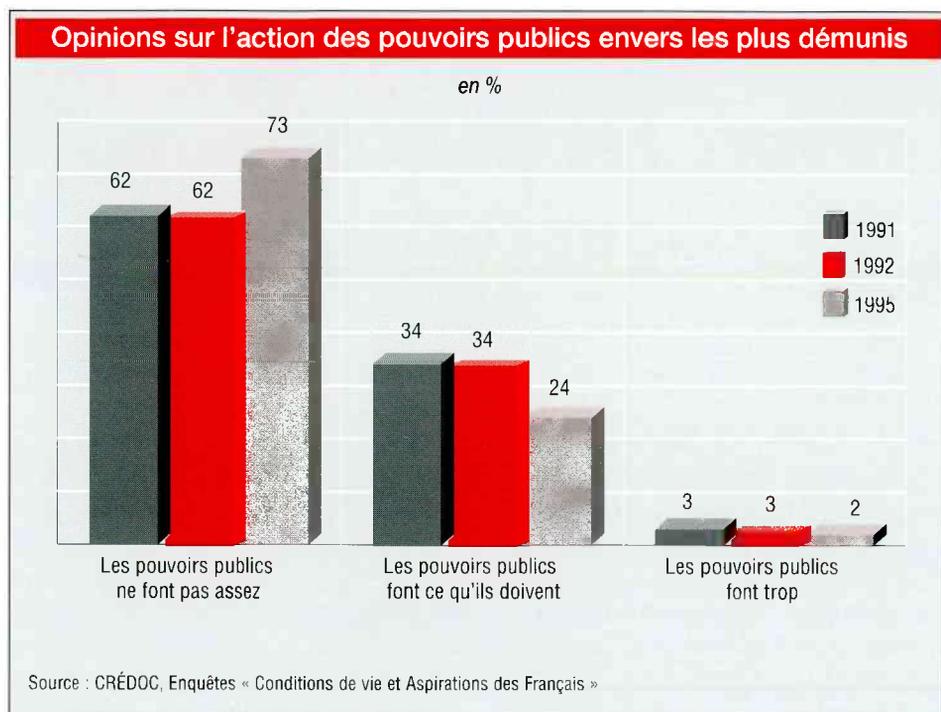
Un montant jugé insuffisant

teur de l'accroissement de la pauvreté en France ces dernières années. Si la connaissance personnelle d'un Rmiste concerne plus vivement les groupes de populations défavorisés ou « fragilisés » (chômeurs, ouvriers, titulaires de bas revenus ou locataires de HLM), elle s'est largement étendue aux classes d'âge les plus jeunes, les moins de 25 ans, mais égale-

Presque les deux tiers de la population (61 %) s'accordent à penser que le niveau de la prestation est aujourd'hui insuffisant. Ce jugement mérite d'autant plus d'attention que les Français fournissent une estimation du montant versé proche de la réalité : ils l'évaluent en moyenne à 2 400 francs pour une personne seule, alors qu'il s'élève en réalité, dans ce cas, à 2 300 francs. Ce sentiment d'insuffisance explique peut-être pourquoi le RMI apparaît plus comme un revenu que comme un moyen de s'insérer : un tiers seulement de nos concitoyens voit dans la prestation à la fois un revenu et un moyen d'insertion. En revanche, 47 % expriment un doute quant aux possibilités réelles d'insertion du RMI, estimant que la prestation constitue surtout, pour ses bénéficiaires, un moyen d'existence (« surtout un revenu »).

Unanimité sur l'existence de la condition d'insertion

Les Français ne nient pas pour autant le rôle d'insertion du RMI. En particulier, ils sont très attachés à la nécessité « d'efforts » de la part des bénéficiaires : 89 % trouvent « normale » l'existence de cette contrepartie. Ce pourcentage s'est d'ailleurs sensiblement accru en cinq ans (+17 points), atteignant un niveau qui montre que la participation active des Rmistés à une recherche de travail ou à la réalisation « d'activités » apparaît comme

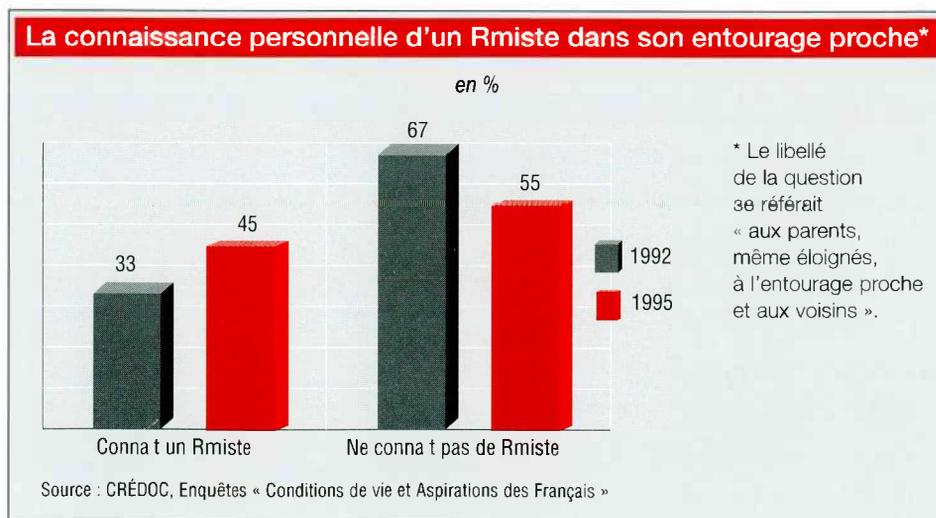


ment aux plus aisés de nos concitoyens : cela concerne, par exemple, 43 % des cadres supérieurs. Ces opinions se retrouvent dans les jugements portés sur le RMI lui-même : ils traduisent la volonté d'accroître l'effort de solidarité, même si quelques critiques sont formulées sur la prestation.

de disposer d'un minimum qui lui permette de vivre. Les deux tiers des Français (65 %) considèrent en effet que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur « permet de vivre », contre 51 % il y a trois ans.

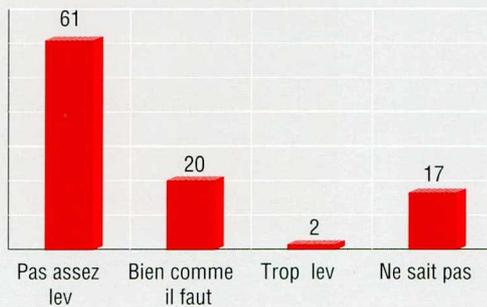
D'autre part, les Français considèrent que les pouvoirs publics doivent accroître leur effort envers les plus défavorisés. Ainsi, près des trois quarts de la population estiment, aujourd'hui, que les pouvoirs publics « ne font pas assez pour les plus démunis », contre 62 % il y a trois ans.

Cette demande à l'égard de l'Etat est plus forte dans les milieux modestes ou confrontés au chômage, mais l'évolution a été plus rapide, ces dernières années, dans les catégories aisées (cadres, diplômés, bénéficiaires de hauts revenus). Cette attente n'est d'ailleurs pas sans lien avec la croissance du nombre de Français en contact avec des bénéficiaires du RMI : presque la moitié (45 %) de la population déclare connaître personnellement un Rmiste, contre « seulement » 33 % au début 1992. Cette évolution est le révéla-



Jugements sur le niveau actuel du RMI (1995)

Pensez-vous, personnellement, que le montant actuel du RMI est plutôt... en %



Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

une contrepartie qui va de soi. En vérité, il semble que ce soit précisément la condition d'insertion qui est à l'origine du relatif consensus à propos du RMI : cette « contrepartie » semble être, pour certains, un garde-fou contre d'éventuels effets pervers ou d'éventuels abus dans la distribution de la prestation.

Le RMI : un « coup de pouce » pour s'en sortir

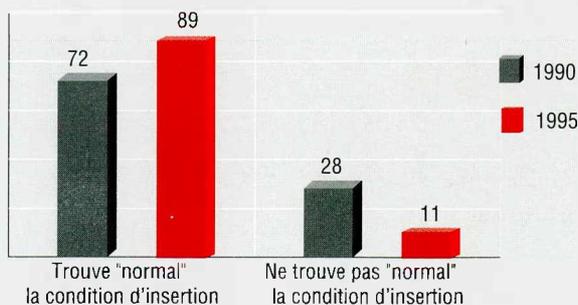
L'utilité du RMI elle-même est reconnue. En effet, une majorité croissante de Français (62 %, contre 57 % il y a un an) considèrent que le RMI peut donner « le coup de pouce » nécessaire pour s'en sortir. Ceux qui partagent cette opinion sont plus souvent les jeunes, notamment les femmes de moins de 25 ans, les chômeurs, les employés, les chargés de familles nombreuses

et les Parisiens. Mais dans tous les groupes, ce jugement est maintenant majoritaire, signe d'une plus grande acceptation de l'idée de solidarité envers les plus démunis (les prestations ne leur enlèvent pas « tout sens des responsabilités »). Cette solidarité se retrouve dans l'idée que les bénéficiaires de la prestation ne sont pas condamnés à vivre éternellement dans l'exclusion sociale : la confiance dans l'aptitude des Rmistes à se réinsérer, si on les aide, domine en effet largement ; 77 % des Français la partagent. Cet optimisme va d'ailleurs de pair avec une certaine compréhension : pour les trois quarts de la population, la situation de pauvreté provient davantage d'un manque de chance que d'une absence d'efforts.

On observe donc un arrêt de la montée des doutes sur les « effets pervers » de la prestation : la crainte de voir les personnes concernées « s'en contenter sans chercher du travail » marque un léger reflux, pour la première fois depuis 1989. Cependant, 37 % des Français expriment encore ce doute. Le désir d'éviter de favoriser toute forme d'assistantat par le développement de prestations qui pourraient inciter les bénéficiaires à s'en satisfaire est un peu moins affirmé cette année chez les travailleurs indépendants, chez les non-diplômés, ou chez les ouvriers ; par contre, il

L'attachement des Français à la condition d'insertion

Aujourd'hui, le RMI est versé à condition que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour s'insérer professionnellement et socialement. Trouvez-vous cela normal ? en %



Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

En 1990, le libellé de la question était légèrement différent :

« Le versement de l'allocation est accordé en contrepartie d'un projet d'insertion du bénéficiaire. Trouvez-vous normal de demander cette contrepartie ? »

Les Français et la lutte contre la pauvreté : six attitudes différentes

Les opinions des Français sur le RMI et sur la pauvreté permettent de scinder la population française en six groupes distincts :

1. Les partisans du RMI, considérant « vitale » la prestation, néanmoins sceptiques sur sa capacité à permettre une réelle insertion (20 % de la population). On trouve dans ce groupe davantage de membres de catégories aisées.

2. Les défenseurs du RMI, le considérant à la fois comme un revenu et un moyen d'insertion (19 % de la population) : on trouve ici plus de jeunes, de chômeurs et d'employés qu'en moyenne.

3. Les partisans du RMI, qui y voient surtout un moyen d'insertion (16 % de la population). Retraités et non-diplômés sont ici sur représentés.

4. Les inconditionnels du RMI (11 % de la population) : pour eux, l'aide aux plus défavorisés constitue un droit automatique qui ne devrait être soumis à aucune condition d'attribution en matière d'insertion. On trouve ici des membres de milieux modestes (ouvriers, non-diplômés, chômeurs, titulaires de revenus moyens-bas).

5. Les réfractaires au RMI et aux aides envers les plus démunis (19 % de la population) : ils critiquent les bénéficiaires de la prestation, qui seraient capables de trouver du travail, mais qui ne feraient pas assez d'efforts pour s'en sortir. Femmes et titulaires de revenus modestes sont ici un peu plus représentés qu'en moyenne.

6. Les opposants au RMI (15 % de la population), critiques vis-à-vis d'une prestation dont ils mettent en avant les effets « pervers ». On trouve ici davantage de personnes âgées et de travailleurs indépendants.

l'est un peu plus chez les retraités (41 %). En tout état de cause, il est intéressant de relever que le fait de connaître un Rmiste dans son entourage ne conduit pas à contester l'aide dont il bénéficie ; au contraire, il accroît le sentiment que le montant de l'allocation est insuffisant et que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus pauvres.

Des Français plus solidaires, d'autres plus exigeants

Cependant, les modalités d'application du RMI semblent constituer, pour une partie de la population, une pierre d'achoppement : certes, une assez large majorité de Français (58 %) trouve que le RMI est bien versé « à ceux qui en ont le plus besoin », mais 40 % en doutent. Ce pourcentage élevé relève, à vrai dire, d'un amalgame entre l'opinion de certains enquêtés : d'un côté, des jeunes surtout dénoncent les limites du champ couvert par la prestation (certains groupes, notamment les moins de 25 ans, n'y ont pas accès) ; de l'autre, certains axent leur critique sur les bénéficiaires eux-mêmes de la prestation. Mais ils sont, à vrai dire, minoritaires.

En effet, on distingue, dans la population, six groupes d'opinions (voir encadré). Deux groupes dénoncent les effets pervers des aides aux plus défavorisés : les uns (19 %) critiquent les bénéficiaires eux-

mêmes, qui, pensent-ils, pourraient s'insérer s'ils le voulaient ; les autres (15 %) contestent l'utilité même de la prestation. Ces deux groupes représentent, au total, un tiers de la population (34 %).

Trois autres groupes sont, à l'inverse, favorables au RMI et aux aides envers les plus défavorisés, même si leur sensibilité pousse les uns vers le fatalisme et les autres vers une générosité sans faille. A eux trois, ils représentent 55 % de la population. Un autre groupe peut être également considéré comme favorable à la prestation (11 % des Français) : il s'agit des « inconditionnels », c'est-à-dire des partisans d'une aide automatique sans condition d'attribution. Pour eux, l'insertion ne devrait pas s'entendre comme une contrepartie imposée au bénéficiaire, mais plutôt comme un élément à part entière de la prestation, accordé en même temps qu'elle.

Nos concitoyens semblent donc, cette année, faire un peu moins cas des risques de désresponsabilisation éventuels du RMI. Cependant, la montée de la solidarité avec les plus démunis s'est, par ailleurs, accompagnée d'une dénonciation accrue des fausses déclarations sur d'autres prestations, peut-être celles qui paraissent éventuellement moins contrôlées que le revenu minimum qui, lui, est versé « sous conditions » (la contrepartie sous forme d'efforts d'insertion). C'est peut-être ce qui explique la relative unanimité de la population sur l'existence de la condition d'insertion de cette prestation. ■

Opinions des Français sur les aides aux défavorisés

	en %			
Faire prendre en charge par la collectivité				
les familles aux ressources insuffisantes...	1987	1991	1992	1995
Cela leur permet de vivre	64	58	51	65
Cela leur enlève tout sens des responsabilités	36	40	47	34
Ensemble (non-réponses incluses)	100	100	100	100

Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les raisons qui expliquent le mieux la situation de pauvreté

	en %			
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté	1991	1993	1994	1995
C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance	60	67	70	74
C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'efforts pour s'en sortir	36	31	27	25
Ensemble (non-réponses incluses)	100	100	100	100

Source : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

3615-3616 CRÉDOC
(1,29 F la min.)

Consultez les principaux chiffres des enquêtes du CRÉDOC sur les opinions, les modes de vie, les politiques sociales et la consommation des Français.

Consultez le catalogue de nos publications.

Abonnez-vous à
Consommation et Modes de Vie

Pour en savoir plus

- Les résultats présentés ici sont extraits d'un rapport effectué pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), intitulé : « Prestations sociales, allocations familiales et RMI », par G. Hatchuel, A.-D. Kowalski, avec la collaboration de C. Duflos et J.-P. Loisel. (Collection des rapports du CRÉDOC, n°167, décembre 1995.) Il est disponible au CRÉDOC (prix : 300 francs TTC plus 20 francs de port).

- Les données utilisées sont issues du système d'enquêtes du CRÉDOC sur « les Conditions de Vie et les Aspirations des Français » (2 000 personnes de plus de dix-huit ans interrogées à chaque vague).

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication :
Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 01

Diffusion par abonnement uniquement
200 francs par an
Environ 10 numéros

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC